

Et vive l'Europe !

Cahiers > Concert pour 27 voix

Le 1er mai 2008 | | 1 messages

« Dès lors que nous ne nous battons plus entre Européens occidentaux, ... et bien il est absolument normal que s'établisse entre ces pays occidentaux une solidarité. C'est cela l'Europe ! Et je crois que cette solidarité doit être organisée : il s'agit de savoir comment et sous quelle forme...car on ne fait pas de politique autrement que sur des réalités. Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant l'Europe ! l'Europe ! l'Europe ! mais cela n'aboutit à rien et cela ne signifie rien. »

Ce discours de 1965 du Général de Gaulle, président de la France, résume bien le problème de l'Europe unie, de l'Union européenne : comment doit-elle fonctionner et au profit de qui ?

Dès 1957, le Traité de Rome crée la Communauté économique européenne pour 6 pays. Pendant 30 ans, la Communauté européenne sera symbolisée par le charbon, l'acier et l'agriculture. Ce marché sans frontières voulu par les pères de l'Europe prend corps en 1986 avec l'Acte unique. Celui-ci prévoit, à partir de 1992, la liberté de circulation des marchandises, des capitaux et des personnes. En 1992, c'est le fameux Traité de Maastricht qui lance l'euro et la Banque centrale européenne. La priorité des pays membres est la lutte contre l'inflation. Et pour équilibrer leur budget, ils diminuent les dépenses publiques, surtout sociales. L'Europe a l'image d'un géant économique mais d'un « nain politique et social ».

Nain politique puisque le Parlement européen n'a pas tous les pouvoirs d'un vrai parlement. Et tous les dirigeants européens n'ont pas toujours le même avis. La Banque centrale européenne est indépendante des gouvernements. Nain social parce que l'Europe des droits des travailleurs se fait attendre. La crise et le chômage de masse persistent dans beaucoup de pays membres. En 1997, avec le Traité d'Amsterdam, l'Europe s'adapte aux nouvelles réalités du monde : la fin de l'Union soviétique et du « bloc de l'Est », l'économie de plus en plus mondialisée. Puis, une charte des droits fondamentaux est créée. La coopération policière et judiciaire est renforcée.

En 2001, c'est le Traité de Nice. On modifie la répartition des voix et donc le pouvoir des Etats membres. On prépare le grand élargissement à 25 puis à 27 pays membres. Mais le système est très compliqué. Les dirigeants européens lancent alors l'idée d'une espèce de Constitution européenne, loi fondamentale qui simplifie les traités existants. En 2005, les citoyens français et néerlandais refusent ce traité constitutionnel, pas assez social et qui donne trop de pouvoirs à l'Europe. L'Europe est en panne. En mai 2007, la France propose le Traité de Lisbonne .

